

LES SACS DANS VOTRE COMMERCER



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



L'ESSENTIEL



Suppression des sacs
à usage unique

Utilisation de
sacs réutilisables

Diminution des
impacts écologiques

En Europe, chaque citoyen consomme en moyenne **200 sacs jetables par an**.



Produits en

1

1 seconde

Utilisés pendant

20

minutes



Ils mettent

450

ans
à se dégrader !



QUELS SACS EN PLASTIQUE SONT AUTORISÉS / INTERDITS ?



AUTORISÉS À LA CAISSE



Les sacs en plastique épais (50 microns a minima **et** d'un volume d'au moins 25 litres sont autorisés (sauf «oxo»).

Pourquoi ? Ces sacs sont considérés comme réutilisables.

AUTRES SACS AUTORISÉS

Emballages de marchandises au point de vente (pas à la caisse)¹



1. **Idem** à l'encadré des sacs autorisés à la caisse ci-dessus.
2. **Les sacs à 40% biosourcés et compostables en compostage domestique.**

Comment les reconnaître ?

Le taux de 40 % de matière biosourcée est indiqué par le fabricant. Il devra augmenter pour atteindre 50 % en 2020 et 60% en 2025²

2 possibilités :

- Ils ont la norme NF T51-800¹
- Ils ont le label « OK compost-HOME¹ »



Pourquoi ? Ces sacs sont capables de se dégrader, sans résidus toxiques, dans un composteur domestique. Attention, en aucun cas ces sacs ne doivent être abandonnés dans la nature !

INTERDITS À LA CAISSE



Les sacs en plastique (y compris bio-sourcés, compostables, ...) de moins de 50 microns d'épaisseur ou de moins de 25 litres sont interdits. Il suffit qu'une seule condition soit remplie pour que ces sacs soient interdits.

> Depuis le 1^{er} juin 2016

AUTRES SACS INTERDITS

Emballages de marchandises au point de vente (pas à la caisse)¹



1. **Les autres sacs en plastique de moins de 50 microns d'épaisseur et/ou d'un volume de moins de 25 litres sont interdits.**

2. **Les sacs compostables en compostage industriel** (selon la norme EN 13432 ou ayant le label équivalent à cette norme « OK compost ») sont aussi interdits.

> Depuis le 1^{er} janvier 2017



¹ En pratique cela concerne l'emballage des produits en vrac dans les rayons des grandes surfaces alimentaires, sur les stands des marchés ou hors des caisses dans les commerces de bouche (exemples : pesée des fruits et légumes, emballage de poissons, de fruits secs ou d'olives en vrac, etc.). Cela peut également concerner certains rayons de magasins non alimentaires (exemples : clous, vis, graines, etc.).

² Les normes à utiliser pour déterminer la teneur biosourcée sont les normes ISO 16620-2:2015 et CEN/TS 16640:2014, qui sont techniquement identiques.

SENSIBILISATION DE LA CLIENTÈLE

En tant que commerçant, comment faire changer les habitudes de vos clients ?



Responsabilisez vos clients en leur demandant
« **Avez-vous un sac ?** »
plutôt que « Voulez-vous un sac ? »

LES DIFFÉRENTS SACS RÉUTILISABLES

Sensibilisez vos clients
« Pensez à rapporter votre sac ! »

Un sac que l'on réutilise est un sac plus écolo !

ALTERNATIVE	+	-	NOTRE AVIS
SAC PAPIER OU CARTONNÉ	<ul style="list-style-type: none"> Issu de ressources renouvelables Recyclable Coût de 1 ct à plusieurs €/pièce 	<ul style="list-style-type: none"> Fragile, notamment en présence d'humidité Non imperméable Impact environnemental équivalent au sac plastique à usage unique (production et recyclage très consommateurs d'eau) Agents de blanchiment très polluants (chlore) contaminant l'eau 	<p>Très polluant à la fabrication et faible durée de vie : fausse bonne idée !</p>
SAC PLASTIQUE ÉPAIS (de 50 microns ou plus et d'un volume d'au moins 25 litres)	<ul style="list-style-type: none"> Résistant Recyclable Coût de moins de 1€/pièce 	<ul style="list-style-type: none"> Issu de ressources non renouvelables Non biodégradable Fort impact environnemental dû au transport : généralement importé d'Asie 	<p>Plus résistant que le papier, il peut être réutilisé davantage</p>
SAC CABAS EN PLASTIQUE TISSÉ	<ul style="list-style-type: none"> Très résistant Coût d'environ 1€/pièce 	<ul style="list-style-type: none"> Issu de ressources non renouvelables Non biodégradable Fort impact environnemental dû au transport : généralement importé d'Asie 	
SAC CABAS EN TISSU en biomatériau ou en matière biosourcée	<ul style="list-style-type: none"> Issu de ressources renouvelables Bonne résistance et tenue pour le coton épais (moyenne pour le jute ou le coton fin) Lavable <p>Coton :</p> <ul style="list-style-type: none"> Recyclable (en déchèterie, colonne d'apport volontaire textile) <p>Jute :</p> <ul style="list-style-type: none"> Biodégradable 	<ul style="list-style-type: none"> Poids : augmente l'impact environnemental dû au transport Certaines doublures sont en plastique fragmentable <p>Coton :</p> <ul style="list-style-type: none"> Consommation d'eau importante à la production du coton <p>Jute :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les poignées de jute s'usent à l'usage et sont douloureuses si le poids est important 	<p>Certains labels bio hors Europe autorisent des traitements chimiques : préférer les produits labellisés bio européen ou français</p>  
SACS CABAS EN MATÉRIAUX RECYCLÉS	<ul style="list-style-type: none"> Issu de la récupération de matériaux (ex : banderoles publicitaires) Modèle unique Très résistant Favorise la création d'emplois locaux et sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aspect non standardisé Coût Non biodégradable Non certifié pour le contact alimentaire 	<p>Sac vertueux à tous les points de vue : écologique, social et esthétique</p>

Pensez aussi aux autres alternatives !
Panier, filet, sac à dos, cabas à roulettes,
cagette de récupération, etc. !

POUR LUTTER CONTRE CETTE POLLUTION : UNE ORDONNANCE SOUVERAINE



**TOUT SAC OU EMBALLAGE
EN TOUT OU PARTIE EN « OXO »
EST INTERDIT.**

> Depuis 2016

POURQUOI ?

Ces plastiques sont très néfastes car ils se décomposent en fines particules et contaminent les milieux.



Plusieurs appellations existent : oxo-fragmentables, bio-fragmentables, oxo-biodégradables.

On continue de trouver ces sacs à la vente chez certains fournisseurs parfois peu clairs sur ce sujet. Ces plastiques interdits servent parfois à doubler les sacs en tissu.

On peut également trouver ces sacs sur les sites de fournisseurs qui vendent aussi à l'étranger, où ils ne sont pas interdits.

POUR ALLER PLUS LOIN

L'ORIGINE DU SAC

Appelée aussi sa source : est-il issu de ressources biologiques (biosourcé), de ressources fossiles (comme le pétrole) ou encore d'un mélange des deux ?

LE DEVENIR DU SAC

Peut-il ou non être biodégradé et de nouveau assimilé par des organismes, ou recyclé ?

> **La biodégradation est la dégradation de matières organiques** par des organismes ou des micro-organismes vivants (bactéries, champignons et algues).

> **Les matériaux sont convertis en dioxyde de carbone** (gaz carbonique), eau et en biomasse (cellules des micro-organismes qui utilisent le matériel comme une source de carbone pour se développer).

Ces deux paramètres ne sont pas liés ! Certains plastiques issus du pétrole sont biodégradables et certains issus de ressources végétales ne se biodégradent pas.

Les mentions « biodégradable » et « compostable » sur un sac ne signifient pas qu'il est autorisé, ces termes sont souvent utilisés abusivement.

Toujours se référer aux normes NF T51-800 et OK Compost-HOME pour savoir si un sac est autorisé.

POUR EN SAVOIR PLUS

Journal de Monaco : <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8277/Arrete-Ministeriel-n-2016-307-du-9-mai-2016-relatif-aux-sacs-et-ustensiles-jetables-en-plastique>



Direction de L'Environnement

3, avenue de Fontvieille
MC 98000 MONACO
Tél : + 377 98 98 83 41
environnement@gouv.mc
www.gouv.mc

 Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

